

Taxe d'aménagement - Année 2022 – Valeurs forfaitaires, Taux et Exonérations

Commune	Contenu délibération
Arrêté du 29/12/2021 JORF n°0303 du 30 décembre 2021 Texte n° 85 Article L.331-11 Du code de l'urbanisme	820 euros – valeur forfaitaire nationale du m ² construit ou reconstruit pour l'année 2022 (hors Ile-de-France)
Article L.331-13 Du code de l'urbanisme	Valeurs forfaitaires nationales des installations et aménagements suivants : 1 – 3.000 euros par emplacement de tentes, caravanes et résidences mobiles de loisirs ; 2 – 10.000 euros par emplacement d'habitations légères de loisirs ; 3 – 200 euros par m² de superficie pour toutes les piscines dont le bassin est supérieur à 10 m² (enterré ou hors-sol) ; 4 - 3.000 euros par éolienne d'une hauteur supérieure à 12 mètres ; 5 – 10 euros par panneaux photovoltaïque placé au sol ; 6- 2.000 euros par emplacement de stationnement extérieur, aire de stationnement non comprise dans la surface visée à l'article L.331-10 du code de l'urbanisme – cette valeur peut atteindre 5.000 euros par délibération communale ou intercommunale (articles L.331-1 à L.331-4 du code de l'urbanisme).
CONSEIL DEPARTEMENTAL	2,5 %- délibération du 27/10/2011
METROPOLE N.C.A.	5 % - délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
Ministère de la Culture Article L.524-2 et suivants Du code du patrimoine	0,40 % - REDEVANCE ARCHEOLOGIE PREVENTIVE – valeur forfaitaire nationale <u>invariable</u> par place de stationnement extérieur : 2.000 euros -
006001 – AIGLUN	5 % - délibération du 27/11/2021
006002 – AMIRAT	3 % - délibération du 15/09/2012
006003 – ANDON	5 % et 12 % - Délibérations du 27/10/2014 et 23/11/2015
006004 – ANTIBES	5 % + exonérations totales (PLAI, 50 % PTZ+) Délib instaurant le taux de TA à 20 % - secteur péricentral du territoire Antibes-Juan-les-Pins – Reconnu annuellement de plein droit si pas de nouvelle délib. avant le 30 novembre de l'année de renouvellement + Délib fixant le taux de TA à 20% - Secteurs à renouvellement urbain – Reconnu annuellement de plein droit + délibération excluant du périmètre à 20 % le secteur de la ZAE des Tois Moulins pour lequel le taux redevient à 5 % pour exclure du dispositif le financement des programmes de captage et de rétention des eaux pluviales par la taxe d'aménagement à taux majoré.- Délibérations du 25/09/2020 + 05/10/2018 + 23/10/2015 + 07/11/2014 + 18/11/2011
006005 – ASCROS	5 % - délibération du 24/09/2011
006006 – ASPREMONT	5% - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006007 – AURIBEAU-SUR-SIAGNE	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises dans construction 5000€ - Délib fixant le taux de TA à 20% - Secteur Entrée de Ville le long de la RD 9 Rte de Cannes – Reconnu annuellement de plein droit + périmètre du secteur à 20 % (secteur traversé par la RD 9 Route de Cannes de part et d'autre de la RD, selon plan) – délibérations du 13/11/2018 + 23/11/2015 + 21/11/2014 + 07/11/2011
006008 – AUVARE	3 % - délibération du 03/04/2012
006009 – BAIROLS	5 % - délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006010 – BAR-SUR-LOUP (LE)	5 % + Exonération partielle 75 % locaux usage industriel pour les entreprises de moins de 5 employés délibération du 19/12/2017 + 24/11/2011
006011 – BEAULIEU SUR MER	5% - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006012 – BEAUSOLEIL	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds construction 5000€ - Délib fixant le taux de TA à 20 % - centre du quartier des Moneghetti - Délib fixant le taux de TA à 20 % dans le centre-ville - Délib fixant le taux de TA à 20 % - Quartier St-Joseph et le long du bd Guynemer - Délib fixant le taux de TA à 20 % - secteur de l'impasse des garages - Délib fixant le taux de TA à 20 % - secteur de Grima - Délib fixant le taux de TA à 20 % - Quartier du Vallon de la Noix - Reconnu annuellement de plein droit délibérations du 13/10/2015 + 22/10/2013 + 04/10/2011 + 14/06/2011
006013 – BELVEDERE	5% - délibération du 29/11/2011
006014 – BENDEJUN	3 % - délibération du 17/10/2013 + 07/10/2011 + 27/09/2012
006015 – BERRE-LES-ALPES	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 3500€ Renouvellement de la TA + taux + exos jusqu'au 31/12/2017 Délibération du 04/08/2014

006016 – BEUIL	1% - délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006017 – BEZAUDUN-LES-ALPES	4 % Délib acceptant l'exonération totale TA pour les abris de jardin non jointif soumis à déclaration inférieurs à 20 m² délibération du 03/11/2016 + 06/04/2012
006018 – BIOT	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds construction 5000€ + exonération totale logements sociaux hors PLAI délibérations du 25/09/2014 + 22/09/2011
006019 – BLAUSASC	5 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 24/09/2004 + 27/10/2011
006020 – LA BOLLENE-VESUBIE	5 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 11/11/2011
006021 – BONSON	5% - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006022 – BOUYON	3 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI et commerces détail inférieurs 400 m² + exonérations partielles (40 % logements PTZ+ et 75 % locaux industriels et annexes) TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 10/11/2014 + 18/09/2011
006023 – BREIL SUR ROYA	4,5 % - délibération du 17/11/2011
006024 – BRIANCONNET	Délib. fixant le taux de TA minimum de 1 % + exonération totale locaux hébergement et habitation bénéficiant prêt aidé de l'Etat ainsi que locaux artisanaux, industriels et commerces de moins de 400 m² délibération du 24/10/2014
006025 – BROC (LE)	5% - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006026 – CABRIS	5 % et 15 % - secteur délimité sur plan – délibération du 25/11/2014 + 16/11/2011
006027 – CAGNES-SUR-MER	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006028 – CAILLE	5 % - délibération du 04/11/2011
006029 – CANNES	5 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI et commerces détail inférieurs 400 m² + exonérations partielles (25 % logements PTZ+) taux et exos reconduits de plein droit délibération du 24/11/2014
006030 – LE CANNET	Secteur 1 : quartier des Fades - Secteur 2 : Passage Napoléon - Secteur 3 : quartier du Colombier – Secteur 4 : quartier de Rocheville : 10 % ; 5 % sur le reste du territoire – exonérations précédemment décidées maintenues – délibération du 02/08/2019 + 28/11/2014 + 20/12/2011 + 01/08/2011
006031 – CANTARON	5 % – délibération du 30/08/2011 + 19/12/2018
006032 – CAP D'AIL	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006033 – CARROS	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006034 – CASTAGNIERS	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006035 – CASTELLAR	5 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit – délibération du 18/11/2019
006036 – CASTILLON	5 % + montant forfaitaire places stationnement non comprises dans la surface de construction à 5 000 € + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI et commerces détail inférieurs 400 m²) + exonérations partielles (30 % logements PTZ+ et 50% locaux industriels et annexes) TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit + montant forfaitaire places stationnement non comprises dans la surface de construction à 5 000 € - Délibération du 21/11/2014 + 21/07/2021
006037 – CAUSSOLS	5 % + exonération totale immeubles classés + exonération 80 % logements PTZ - TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit Délibération du 24/10/2014 + 23/11/2011
006038 – CHATEAUNEUF DE GRASSE	5 % + exonération partielle (50 % logements sociaux hors PLAI) - délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006039 – CHATEAUNEUF VILLEVIEILLE	5 % délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021 - délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006040 – CHATEAUNEUF D'ENTRAUNES	1 % délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021 - délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006041 – CIPIERES	5 % + exonération totale (immeubles classés)TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit Délibération du 19/11/2014 + 28/11/2011

006042 – CLANS	5 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m ² , immeubles classés ou inscrits et locaux industriels + exonération partielle (50 % logements PTZ+) Délibération du 28/10/2011
006043 – COARAZE	5 % Délib. instaurant la TA à 5 % sur l'ensemble du territoire communal. Aucune exonération facultative (depuis le 01/01/2015) Délibération du 04/03/2014
006044 – LA COLLE-SUR-LOUP	5 % - délibération du 10/11/2011
006045 – COLLONGUES	3 % - délibération du 15/12/2018
006046 – COLOMARS	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006047 – CONSEGUDES	1 % - TAUX NATIONAL DE PLEIN DROIT - Article L331-14 du code de l'urbanisme
006048 – CONTES	5 % - délibération du 15/09/2011
006049 – COURMES	1 % - TAUX NATIONAL DE PLEIN DROIT - Article L331-14 du code de l'urbanisme
006050 – COURSEGOULES	5 % - délibération du 07/11/2011
006051 – CROIX-SUR-ROUDOULE (LA)	2 % + exonération totale logement sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m ² immeubles classés ou inscrits, locaux industriels + exonération partielle 50 % logements PTZ + Délibération du 22/11/2014 + 15/10/2011
006052 – CUEBRIS	4 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m ² , locaux industriels + exonération partielle (50 % logements PTZ+) TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 08/11/2014 + 15/10/2011
006053 – DALUIS	Délibération fixant le taux de TA à 2 % - délibération du 21/11/2014
006054 – DRAP	5 % sur l'ensemble du territoire - 18 % sur tout le secteur du centre du village avenue Gal de Gaulle, avenue Jean Moulin et Boulevard Stalingrad et leurs artères, 18 % secteurs « Plan du Moulin », « Carlin » et « Pont de Cantaron » - reconductible délibération du 30/11/2017 + 28/11/2013 + 29/11/2012 + 10/11/2011
006055 – DURANUS	Délib. Fixant exonération totale des abris de jardin soumis à DP, ainsi que les locaux industriels et artisanaux - Annulation Délib. Fixant exonération totale des abris de jardin soumis à DP, ainsi que les locaux industriels et artisanaux délibération du 29/11/2014 + 06/09/2014
006056 – ENTRAUNES	5 % - délibération du 22/10/2011
006057 – ESCARENE (L')	Secteur 1 : taux instauré sur la commune 5 % - Secteur 2 : section C 20 % - secteur 3 : section B 20 % intitulée « délibération motivée instaurant un taux de 20 % pour la part communale de la taxe d'aménagement dans les secteurs de Blancarda, Blausasc, La Cuolla, In Cuollas, Montagnac, La Carva, Cafformier, La Vigna, Prats, Rococarina, Vergier, la Russa et Moulin Nuovo » délibération du 12 octobre 2020 + 09/10/2019 + 18/11/2011
006058 – ESCRAGNOLLES	5 % - délibération du 23/09/2011
006059 – EZE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006060 – FALICON	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006061 – LES FERRES	5 % - délibération du 22/11/2014 + 31/03/2012
006062 – FONTAN	1 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit – délibération du 17/10/2014 + 23/05/2012
006063 – GARS	5 % - délibération du 30/06/2012
006064 – GATTIERES	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006065 – LA GAUDE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006066 – GILLETTE	5 % - délibération du 28/11/2011
006067 – GORBIO	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ + exonération totale (logements sociaux hors PLAI) + exonérations partielles (50 % logements PTZ+ et 50 % commerces détail inférieurs 400 m ²) délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006068 – GOURDON	5 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m ² , immeubles classés, et locaux industriels) + exonération partielle (50 % logements PTZ+) délibération du 17/11/2011

006069 – GRASSE	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ + exonération partielle (50 % logements sociaux hors PLAI) et 20 % - secteur délimité sur plan (boulevard commercial de la route de Cannes) délibération du 27/09/2012 + 29/09/2011
006070 – GREOLIERES	5 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m², immeubles classés ou inscrits et locaux industriels) + exonération partielle (50 % logements PTZ+)TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 07/11/2014 + 04/11/2011
006071 – GUILLAUMES	5 % TA + taux reconduits annuellement de plein droit – délibération du 15/11/2014 + 15/07/2011
006072 – ILONSE	5% délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006073 – ISOLA	5 % - délibération du 21/11/2014 + 04/11/2014
006074 – LANTOSQUE	5% - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006075 – LEVENS	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006076 – LIEUCHE	1 % - délibération du 22/11/2014 + 28/11/2011
006077 – LUCERAM	4 % - délibération du 05/11/2014 + 24/11/2011
006078 – MALAUSSENE	5 % - délibération du 28/10/2011
006079 – MANDELIEU-LA-NAPOULE	5 % autres secteurs + Délib fixant le taux de TA à 15 % secteur CENTRE VILLE + 15 % secteur dit des Gaveliers quartier du CAPITOU + 15 % secteur dit des Gavelier partie Ouest av Gal Garbay colline du Capitou + 10 % secteur dit des Gaveliers partie Est de l'avenue du Gal GARBAY + 20 % secteur Gaveliers Ouest Colline Impériale délibérations du 27/09/2021 + 29/06/2015 + 17/11/2014 + 14/11/2011
006080 – MARIE	4,00%
006081 – LE MAS	5 % - délibération du 11/11/2011
006082 – MASSOINS	5 % - délibération du 16/12/2016 + 01/10/2011
006083 – MENTON	5 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI + exonération totale des abris de jardin soumis à DP Délib. Fixant exonération totale des abris de jardin soumis à DP + secteur majoré 20 % entre le Val des Castagnins à l'Ouest, l'avenue de Prades Au Nord et l'avenue des Acacias à l'Est délibération du 26/09/2019 + 20/06/2014 + 27/10/2011
006084 – MOUANS-SARTOUX	5 % + 10 % + 20 % - valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ + exonération totale logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m² et les immeubles classés et inscrits + exonérations partielles (50 % logements PTZ+ et 50 % locaux industriels et annexes) délibération du 25/11/2021 + 29/11/2011
006085 – MOUGINS	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises surface fiscale 3 000 € 20 % - secteur de Val-Tournamy + Délib fixant le taux de TA à 12,5 % - Zone UC Ch. Des Campelières et Av. Mal Juin et zone Uzc en partie Av. St-Martin – Aire stationnement non comprises surface close et couverte 3 000 € – Reconduit annuellement de plein droit + Délib suppression ZAC St-Martin – Rétablissement TA à 5 % dans les secteurs UYa, UYb, UYc et UZa du PLU délibération du 11/12/2017 + 07/07/2016 + 26/11/2015 + 17/11/2011
006086 – MOULINET	3% - délibération du 15/11/2014
006087 – LES MUJOLS	2,5 % + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 18/03/2015 + 13/07/2011
006088 – NICE	5% - METROPOLE NCA – délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006089 – OPIO	5 % + 10 % + 15 % + 20 % - exonération totale logements sociaux hors PLAI et commerces détail inférieurs 400 m² + exonérations partielles (25 % logements PTZ+) taux et exos reconduits de plein droit délibération du 14/09/2021 + 18/11/2014 + 27/09/2011
006090 – PEGOMAS	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ et 20 % - secteurs NA 2, NA 5 et NA 7 du POS en vigueur délibération du 21/11/2011
006091 – PEILLE	4 % + exonération totale des abris de jardin soumis à DP délibération du 17/11/2014 + 18/11/2011
006092 – PEILLON	3,75 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m² et les immeubles classés) + exonérations partielles (50 % logements PTZ+) délibération du 22/09/2011
006093 – PENNE(LA)	5% - délibération du 31/10/2014 + 21/10/2011
006094 – PEONE	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ + exonération totale des places de stationnement des immeubles autres que les habitations individuelles délibération du 22/02/2013 + 21/10/2011

006095 – PEYMEINADE	5 % + valeur forfaitaire places stationnement non comprises dans la surface de construction à 5 000 € délibération du 03/11/2011
006096 – PIERLAS	3 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit (pour 3 ans) délibération du 29/05/2015 + 07/10/2011
006097 – PIERREFEU	3 %TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 31/10/2014 + 24/09/2011
006098 – PUGET-ROSTANG	5 % - délibération du 16/09/2011
006099 – PUGET-THENIERS	5 % et 10 % - secteurs Trénières et Galet-Gravas – délibération du 27/11/2014 + 25/10/2011
006100 – REVEST LES ROCHES	4 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m², immeubles classés, et locaux industriels) + exonération partielle (50 % logements PTZ+)TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 29/10/2014 + 16/11/2011
006101 – RIGAUD	2% - délibération du 26/09/2014 + 30/09/2011
006102 – RIMPLAS	5 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m², immeubles classés, et locaux industriels) + exonération partielle (50 % logements PTZ+) - METROPLOE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006103 – ROQUEBILLIERE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006104 – ROQUEBRUNE CAP MARTIN	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ - Délibération du 29/11/2011
006105 – ROQUEFORT-LES-PINS	5 % - délibération du 29/09/2011
006106 – ROQUESTERON	5 % - délibération du 04/11/2021 + 14/11/2014 + 21/09/2011
006107 – ROQUE-EN-PROVENCE (LA)	4 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m², immeubles classés, et locaux industriels) + exonération partielle (50 % logements PTZ+) TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération demandée à la mairie par mail du 15/12/2021
006108 – ROQUETTE-SUR-SIAGNE (LA)	5 % - 20 % zone UB du PLU - délibération du 26/10/2017 + 26/11/2014 + 26/11/2011
006109 – ROQUETTE-SUR-VAR (LA)	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006110 – ROUBION	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006111 – ROURE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006112 – ROURET (LE)	5 % et 20 % - secteur Pré Saint-Etienne – Délibération du 15/11/2018 + 30/11/2017 + 26/11/2015 + 20/11/2014 + 29/11/2012 + 17/11/2011
006113 – SAINTE AGNES	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 19/11/2014 + 13/10/2011
006114 – SAINT-ANDRE-DE-LA-ROCHE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006115 – SAINT ANTONIN	3% - délibération du 18/09/2011
006116 – SAINT-AUBAN	5 % - délibération du 24/11/2011
006117 – SAINT BLAISE	5 % - METROPLOE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006118 – SAINT-CEZAIRE SUR SIAGNE	5 % + 8 % - délibération du 28/11/2016 + 30/09/2011
006119 – SAINT DALMAS LE SELVAGE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006120 – SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006121 – SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006122 – SAINT-JEANNET	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006123 – SAINT-LAURENT-DU-VAR	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006124 – SAINT-LÉGER	3 % + exos reconduits annuellement de plein droit – délibération du 30/11/2014 + 14/04/2012

006125 – SAINT-MARTIN D'ENTRAUNES	5 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m², immeubles classés, et locaux industriels) + exonération partielle (50 % logements PTZ+) - TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit délibération du 29/11/2014 + 02/09/2011
006126 – SAINT-MARTIN-DU-VAR	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006127 – SAINT MARTIN VESUBIE	Délib .instituant sur l'ensemble du territoire communal la TA au taux de 5 % - Instauration du VSD sur la commune. SMD de 0,375 sur le secteur MS1 du quartier Saint-Nicolas – METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006128 – SAINT-PAUL DE VENCE	Délib rétablissant sur l'ensemble du territoire la TA à 5 % + Délib TA à 11 % sur les secteurs nécessitant des investissements d'aménagement plus importants autres que l'assainissement Reconduit tacitement chaque année – délibération du 28/11/2016 + 02/11/2015 + 15/10/2012 + 17/10/2011
006129 – SAINT-SAUVEUR SUR TINEE	5 % + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI et commerces détail inférieurs 400 m²) + exonérations partielles (40 % logements PTZ+ et 75% surface des locaux industriels) - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006130 – SAINT-VALLIER DE THIEY	5 % en zone Ua et UZ, 10 % en zone UB , 15 % en zone UC, 20 % en UD et N. + exonération totale des logements sociaux hors PLAI + 2000 € par emplacement pour les aires de stationnement – délibération du 29/11/2021 + 22/10/2014 + 27/09/2012 + 17/11/2011
006131 – SALLAGRIFON	1 % - TAUX NATIONAL DE PLEIN DROIT - Article L331-14 du code de l'urbanisme
006132 – SAORGE	1% - courrier du maire du 30/03/2012
006133 – SAUZE	2 % - délibération du 22/10/2011
006134 – SERANON	5 %TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit – délibération du 14/11/2014 + 17/10/2011
006135 – SIGALE	5 % TA + taux reconduits annuellement de plein droit – délibération du 28/11/2014 + 18/11/2011
006136 – SOSPEL	5 % et 20 % - secteur Pré Saint-Etienne – délibération du 27/11/2014 + 17/11/2011
006137 – SPERACEDES	5 % - délibération du 07/11/2011
006138 – THEOULE-SUR-MER	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises ds surf. Fiscale 5000€ + exonérations totales (logements sociaux hors PLAI, commerces détail inférieurs 400 m² et locaux industriels et annexes) + exonération partielle (50 % logements PTZ+) délibération du 04/11/2014 + 28/11/2011
006139 – THIERY	3 % - délibération du 13/04/2019 + 08/10/2011
006140 – LE TIGNET	5 % Délib fixant la TA tx 5 % sur zones UA et Ub, 2000 € par emplacement aires de stationnement, exonération 50 % de la surface excédant 100 m² constructions à usage résidence principale PTZ - Délib fixant le taux de TA à 10 % - Zones UC et UZB - Taux de TA à 15 % - 2 sous-secteurs zone UC - Délib fixant le taux de TA à 20 % - 2 sous-secteurs zones UZA – UD et ZAU – délibération du 24/11/2014 + 14/11/2011
006141 – TOUDON	4 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit – délibération du 25/11/2014 + 16/09/2011
006142 – TOUET-DE-L'ESCARENNE	4 % - délibération du 28/11/2011
006143 – TOUET-SUR-VAR	4 % + 7,5 % - délibération du 27/08/2021 + 25/10/2014 + 26/11/2011
006144 – TOUR (LA)	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006145 – TOURETTE DU CHÂTEAU	4 % TA + taux reconduits annuellement de plein droit – délibération du 22/11/2014 + 02/11/2011
006146 – TOURNEFORT	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006147 – TOURRETTE-LEVENS	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006148 – TOURRETTES-SUR-LOUP	5 % - délibération 27/11/2015 + 14/11/2011
006149 – TRINITE (LA)	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006150 – TURBIE (LA)	5 % - 6 % - 7 % - délibération du 24/11/2021 + 24/11/2013 + 25/08/2011
006151 – UTELLE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006152 – VALBONNE SOPHIA ANTIPOLIS	5 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI – délibération du 14/10/2011
006153 – VALDEBLORE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006154 – VALDEROURE	5 % - délibération du 09/04/2021 – exonération totale des abris de jardin soumis à DP et des stationnements intérieurs (à l'exception des maisons individuelles) exos reconduits annuellement de plein droit + exonération des abris de jardin soumis à DP et des stationnements intérieurs (à l'exception des maisons individuelles)

006155 – VALLAURIS	5 % + valeur forfaitaire aires stationnement non comprises dans construction 2500€ - délibération du 28/09/2011
006156 – VENANSON	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006157 – VENCE	5 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006158 – VILLARS-SUR-VAR	5 % TA + taux + exos reconduits annuellement de plein droit – délibération du 19/11/2014 + 21/07/2011
006159 – VILLEFRANCHE SUR MER	5 % PTZ : 50% de la surface excédant 100m2 (la surface d'abattement) pour les constructions à usage de résidence principale financées à l'aide du prêt à taux zéro renforcé (PTZ+) Locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat, hors du champ d'application du PLAI Partiel 80 % - METROPOLE NCA délibération 10/02/2012 + 17/10/2011
006160 – VILLENEUVE D'ENTRAUNES	3 % pas d'exonération – délibération du 16/09/2011
006161 – VILLENEUVE-LOUBET	5 % + exonération totale logements sociaux hors PLAI + 10% secteurs de la Bermone et des Maurettes - Reconduit tacitement chaque année – délibération du 27/10/2016 + 28/10/2014 + 03/11/2011